



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE PUBLIQUE DU 2 SEPTEMBRE 2013
COMPTE-RENDU

Conseillers en exercice : 23 - Présents : 15 - Votants : 19

L'an deux mil treize, le deux septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

Date de convocation : 29 août 2013

Etaient présents : Mmes Martine BOTALLA-GAMBETTA (départ après le vote de la question n°2 – délibération n°2013-063) – Madeleine CHEVALLIER - Joëlle DURET - Caroline LAMOUILLE Sylvie ROUX

Mrs Henri CHAUMONTET - Antoine BORDILLON - Philippe CHAPPET - Maurice DEMOLIS - Maurice DUMAZER - Louis DURET – Dominique GOLLIET (arrivé à 20H15 pour le vote de la question n° 2- délibération n°2013-063) - Dominique LOMBARD - Gérard ROMAND – Olivier TISSOT

Etaient excusés : Mme Séverine DELOCHE - Mrs Eric BIJASSON - Auguste DE SA – Hervé MUSSET - Christian RIBIOLLET

Etaient absents : Mme Virginie VERCRUYSSSE – Mrs Pierre MOUTHON – Eric RAPHIN

Pouvoirs : 4

Monsieur Eric BIJASSON a donné pouvoir à Madame Martine BOTALLA-GAMBETTA
Madame Séverine DELOCHE a donné pouvoir à Monsieur Dominique LOMBARD
Monsieur Hervé MUSSET a donné pouvoir à Madame Madeleine CHEVALLIER
Monsieur Christian RIBIOLLET a donné pouvoir à Monsieur Henri CHAUMONTET

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine BORDILLON

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne connaissance de l'ordre du jour :

- 1) **Approbation du compte-rendu de la séance publique du 8 juillet 2013**
- 2) **Personnel Communal : recrutement d'un agent contractuel**
- 3) **Syndicats intercommunaux : présentation des rapports annuels 2012**
 - 3.1 **Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de Seyssel**
 - 3.2 **Syndicat Intercommunal des Eaux de la Fillière**
- 4) **Urbanisme – PLU de la Commune de Thorens-Glières : avis sur projet**
- 5) **Informations au Conseil Municipal : Délégation d'attribution au Maire - déclarations d'intention d'aliéner**
- 6) **Questions diverses**

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 8 JUILLET 2013

Le procès verbal de cette séance est adopté sans observation.

2) PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL (DEL n°2013-063)

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3 alinéa1, modifié par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 notamment l'article 40.

Le Maire rappelle à l'assemblée la présentation effectuée lors de la séance de travail du 26 août dernier indiquant la nécessité d'instaurer un poste de référent périscolaire pour répondre aux besoins des familles et assurer la sécurité des enfants scolarisés. Aussi, il conviendrait de recruter un agent contractuel lié à un accroissement temporaire d'activité pour l'année scolaire 2013-2014.

Les fonctions de cet agent seraient réparties de la manière suivante :

- Surveillance de cour
- Participation au service de cantine
- Tâches administratives
- Rôle de coordinateur : relation avec les familles, les enfants, les enseignants, les cantinières et la collectivité

A cet effet, il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de créer le poste susvisé pour une durée d'un an à compter du 3 septembre 2013 à temps non complet (13,5/35^{ème} temps annualisé),
- de fixer la rémunération sur la base de traitement d'un adjoint d'animation 2^{ème} classe, 1^{er} échelon,
- de prévoir les crédits budgétaires en décision modificative 2013.

Au vu de l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, les membres présents et représentés du Conseil Municipal décident à 17 voix Pour et 2 Abstentions (Philippe Chappet et Maurice Dumazer) d'approuver la création d'un poste d'agent contractuel dans les conditions susvisées.

Information complémentaire : il convient de préciser que l'association de la cantine scolaire ne souhaite plus assurer la gestion de ce service qui représente une charge trop importante pour des bénévoles. Compte tenu que la restauration scolaire est considérée comme un service public, la collectivité est tenue de reprendre la gestion du service de cantine scolaire. Afin de tenir compte de la procédure administrative à effectuer, il est prévu que ce service soit transféré à la collectivité au 1^{er} janvier 2014. La délibération de principe devra être approuvée au prochain conseil à réception de l'avis du comité technique du centre de gestion.

Observation de Martine Botalla-Gambetta et Maurice Dumazer : ils demandent que soit noté dans le compte-rendu que la commune s'engage à mettre en place le quotient familial dès lors que la collectivité aura repris la gestion.

Le Maire répond qu'il en a informé les familles lors de l'assemblée générale de l'association mais rappelle qu'il convient de procéder à une étude préalable.

Un groupe de travail est mis en place afin de porter à bien cette réflexion.

Remarque de Philippe Chappet : il demande si la participation de la collectivité ne pourrait pas être financée en partie par une optimisation des coûts de gestion.

3) SYNDICATS INTERCOMMUNAUX : PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2012

3.1 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DE SERVICES DE SEYSSEL

3.2 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA FILLIERE

Pour répondre aux dispositions prévues par la législation en vigueur et notamment l'article L.2224-5 et L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les rapports annuels intercommunaux de l'exercice 2012 portant sur le prix et la qualité des services publics cités ci-dessous doivent être présentés au Conseil Municipal.

Le Maire présente en séance publique les rapports approuvés par le Comité syndical du SIESS le 19 juin 2013 et le Comité syndical du SIVU des Eaux de la Fillière le 9 juillet 2013.

Le Conseil Municipal prend acte des rapports d'activités qui seront consultables par le public en Mairie.

**4) URBANISME : PLU DE LA COMMUNE DE THORENS-GLIERES – AVIS SUR PROJET
(DEL n°2013-064)**

Par délibération du 15 octobre 2012, le Conseil Municipal de THORENS-GLIERES a arrêté le projet d'élaboration du PLU.

Par délibération du 25 mars 2013, le Conseil Municipal de THORENS-GLIERES a abrogé la délibération susvisée après avoir reçu des avis négatifs ou avec réserves de personnes associées.

Par délibération du 24 juin 2013, le Conseil Municipal de THORENS-GLIERES a délibéré à nouveau sur l'arrêt du projet d'élaboration du PLU et le bilan de concertation.

A cet effet, la Mairie de THORENS-GLIERES demande aux communes limitrophes de donner un avis sur ce projet.

Après en avoir pris connaissance, la Commission « Urbanisme », dans sa séance du 16 juillet 2013, n'a pas formulé d'observations particulières. Elle donne un avis favorable au projet d'élaboration du PLU présenté par la Commune de THORENS-GLIERES.

Aussi, les membres du Conseil Municipal sont invités à formuler leur avis.

Au vu de l'exposé du Maire et de Maurice DUMAZER, Adjoint délégué à l'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, n'émet pas de remarque sur le projet d'élaboration du PLU présenté par la Commune de THORENS-GLIERES.

**5) INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL : DELEGATION D'ATTRIBUTION AU MAIRE :
DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Conformément aux délégations d'attributions qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal du 2 avril 2008, le Maire rend compte des décisions qu'il a prises au sujet des déclarations d'intention d'aliéner visées ci-après :

DIA n° 13 A 0022 du 9 juillet 2013 : pas de préemption

Parcelle non bâtie, au lieu-dit «Chez Les Gris», cadastrée section A, n° 2236, d'une superficie de 00ha 18a 95ca, classée au PLU en zone Uai.

La présente déclaration d'intention d'aliéner annule et remplace celle du 9 novembre 2011 - n° 11 A 0037

DIA n° 13 A 0023 du 10 juillet 2013 : pas de préemption

Parcelle bâtie, 367 route de la Caille, cadastrée section F, n° 1671, d'une superficie de 00ha 33a 03ca, classée au PLU en zone U.

6) QUESTIONS DIVERSES

Effectifs scolaires : maternelle 133 élèves et élémentaire 218 élèves avec ouverture d'une 9^{ème} classe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à 22H10.

Le Maire,
Henri CHAUMONTET

